

Arrêté de la DACS du 12 octobre 2009 autorisant Mme Fabienne SIMON-GACHASSIN à accéder à la profession d'huissier de justice sous réserve de l'accomplissement d'un stage de six mois

NOR : JUS C0923371A

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'article R. 742-35 du code de commerce ;

Vu l'avis émis le 16 septembre 2009 par la commission prévue à l'article R. 742-36 du code de commerce,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Fabienne SIMON-GACHASSIN, greffière de tribunal de commerce, est autorisée à accéder à la profession d'huissier de justice sous réserve qu'elle accomplisse un stage de six mois au sein d'une étude d'huissier de justice.

Article 2

Dans le délai de six mois qui suit l'accomplissement du stage, Mme Fabienne SIMON-GACHASSIN devra saisir de nouveau la commission prévue à l'article R. 742-36 du code de commerce afin que celle-ci examine, au vu des appréciations du maître de stage ainsi que de la nature et de la qualité du travail qu'elle a effectué, si elle peut accéder à la profession d'huissier de justice.

Article 3

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 12 octobre 2009.

La ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
et par délégation :

La directrice des affaires civiles et du sceau,
P. FOMBEUR